



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



## COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITION JEUNES

Réunion du 20 Mars 2019

---

**Présents :** Madame SALDANA  
Messieurs LUCAS – AGASSE – REALLAND – THEVENIN – BERTRAND –  
JULLIAN – MAURIN - GABAS  
**Excusés :** Messieurs BRAULT – CUENCA – HEVE.

---

**Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.**

### FEUILLES DE MATCHS

#### **RAPPEL - Article – 139bis – Support de la feuille de match**

---

##### Préambule

Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »).

##### Formalités d'après match

Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans **les 12 heures suivant la rencontre**. La F.F.F., les Ligues et les Districts peuvent prévoir dans les règlements particuliers des épreuves un délai plus court pour la transmission de la FMI.

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.

##### Procédures d'exception

###### **Compétitions soumises à la FMI**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

La feuille de match papier devra être scannée, adressée par mail et le score communiqué à la Ligue dans **les 12 heures suivant la rencontre**.

#### **Annexe 5 – Dispositions Financières – Amendes Diverses**

**Non envoi de la Feuille de Match Informatisé par le club RECEVANT, après validation de l'Arbitre.**

⇒ **Amende : 25 euros**

## U 15 REGIONAL 1

Suite à la convocation de 6 joueurs U 15 de MONTPELLIER HSC pour le RASSEMBLEMENT REGIONAL LFO U15G ELITE + AVENIR

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue d'Occitanie, au regard des éléments calendaires, et notamment de la chronologie initiale des matchs,

**DECIDE DE REPORTER la rencontre U 15 R1 en retard, au [MERCREDI 3 AVRIL 2019](#)**

- FABREGUES AS / MONTPELLIER HSC.

La Commission se réserve la possibilité de modifier cette programmation en cas de nécessité.

**Le Secrétaire de séance**  
**Monsieur LUCAS**

**Le Président Délégué de séance**  
**Mr BERTRAND**